

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b><u>Nombre de conseillers</u></b>  en exercice : 10  présents : 07  pouvoirs : 02  votants : 09  pour : 09  contre : 00  abstention : 00</p> <p><b><u>Date de convocation</u></b> 15 octobre 2024</p> <p><b><u>Date d'affichage</u></b> 15 octobre 2024</p>	<p><b>L'an deux mil vingt quatre et le vingt deux octobre</b> à dix neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.</p> <p><b>Présents</b> : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, et Eric DESMET.</p> <p><b>Absents excusés</b> : Françoise FERRANDON</p> <p>Julie CHONE a donné pouvoirs à Guy BRULON  Arlette LIMOUSIN a donné pouvoirs à Eloïse PLANTUREUX</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Richard GABILLAT</p>
--	---

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2024-01**

Délibération N° 21\_22/10/2024

A la suite des observations du Comptable public, les dépenses liées à nos contrats avec la société CERIG pour les logiciels métiers (*comptabilité, paye, ...*) doivent être imputées au compte 65811 (*Droits d'utilisation – informatique en nuage*) et non au compte 6156 (*Maintenance*).

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédit de la façon suivante :

Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>Art 6156</b>	<b>Art 65811</b>
Maintenance ..... - 1 000,00 €	Droits d'utilisation – informatique en nuage ....+ 1 000,00 €

A la suite de l'orage du 20 juillet dernier, le copieur, la chaufferie, le PC de la chaufferie ont été endommagés. Les dépenses nécessaires pour les réparations et/ou remplacement n'étant pas prévues au BP 2024, Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédit de la façon suivante :

Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>Art 6068</b>	<b>Art 61558</b>
Autres matières et fournitures ... - 1 375,00 €	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers .....+ 1 375,00 €
<b>Art 6068</b>	<b>Art 615 232</b>
Autres matières et fournitures ... - 5 668,00 €	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers -réseaux .....+ 5 668,00 €
<b>Art 2131</b>	<b>Art 2183</b>
Bâtiments publics ..... - 1 000,00 €	Matériel informatique .....+ 1 000,00 €

Enfin, les règles comptables demandant que la participation financière pour la réalisation des travaux d'installation de la borne IRVE (*recharge pour véhicules électriques et hybrides*) soit amortie et sachant que les écritures nécessaires à cet amortissement n'ont pas été prévues au BP 2024, Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédit de la façon suivante :

Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>Art 6068</b>	<b>Art 681 – chapitre 042</b>
Autres matières et fournitures ..... - 1 349,16 €	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles .....+ 1 349,16 €
<b>Art 2131</b>	<b>Art 280415341 – chapitre 040</b>
Bâtiments publics ..... - 1 349,16 €	Subventions d'équipement versées Biens mobiliers, matériel et études .....+ 1 349,16 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2024, adopté le 12 avril 2024

**Le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE** la proposition du Maire et le charge de procéder aux écritures précitées.

Le Maire

  
Philippe VIAUD  


La Secrétaire de séance

  
Richard GABILLAT